

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1655/SG/FIN rectifiant la décision n° 73-1617/SG/FIN du 13 novembre 1973 portant admission au bénéfice d'une retraite à un . ex-garde territorial.

n° 73-1655/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
27 novembre 1973

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1973

Date du numéro
10 décembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : Art.1er—L'ex-garde territorial de 1^o classe + 2 matricule 149 en service au corps urbain, ayant accompli quinze ans de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour commter du 1er jianvier 1971. Lire : Art. 2—M. Saïd Adenh Robleh, ex-garde territorial de 1^o classe + 2 matricule 149 en service au corps urbain ayant accompli quinze ans de services effectifs est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1^{er} » janvier 1971. Le reste sans changement.